

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024**  
**DELIBERATION N°2024-58**

Le 8 octobre 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 2 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

**PRESENTS (19)** : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. CARDIN, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, Mme HERITIER, M. YANG, Mme CHAHABIAN, M. JOUBERT.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (7)** : Mme ETEVE à M. DUPUIS, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. DE GOURCY à M. GAILLARD, M. BELIN à Mme MARCHAND, Mme LEGENDRE à Mme MALLET, Mme FERRAND à M. SEGUELA.

**ABSENTS (1)** : M. MALLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARNIER.

**PROGRAMME DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la démarche engagée par la commune depuis de nombreuses années pour rénover et moderniser son parc d'éclairage public afin de générer des économies d'énergie,

Vu le nouveau programme de travaux élaboré par un assistant à maîtrise d'ouvrage qui a identifié les zones à traiter en priorité,

Vu le programme de rénovation chiffré à 136 767,75 € HT,

Considérant que pour aider au financement de ces travaux, il est possible de solliciter des subventions du SMEG, de Nîmes métropole et de l'Etat (via le fonds vert notamment),

Considérant le projet, le budget et le planning prévisionnels présentés,

Considérant que ce projet est inscrit au plan pluriannuel d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, François DUPUIS, Adjoint au Maire délégué aux grands travaux,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public
- de solliciter tous les financements publics et privés possibles et notamment du SMEG, de Nîmes métropole et de l'Etat,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter ces financements et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de  
La réception en Préfecture le : 9/10/24  
L'affichage/publication du : 50/50/24

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2459DEL
Objet :	<b>Programme de rénovation de l'éclairage public : demande de subventions</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	030-213000474-20241009-2459DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 030-213000474-20241009-2459DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	886 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2459DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20241009-2459DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	267 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 octobre 2024 à 14h34min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 octobre 2024 à 14h34min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 octobre 2024 à 14h34min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 octobre 2024 à 14h39min10s	Reçu par le MI le 2024-10-09